

REGLEMENT : Randonnée Sur Les Traces Du Lion 31 mai 2026

Article 1 – Organisation

La randonnée cyclotouriste organisée par l'ASCAP (association loi 1901) est affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT). L'événement se tient partiellement sur routes ouvertes à la circulation. Les participants doivent respecter le code de la route et se conformer aux instructions de l'organisation. La randonnée n'est pas chronométrée et ne fait l'objet d'aucun classement. Sur route ouverte, la formation de peloton de plus de 5 participants est interdite.

Article 2 – Conditions de participation

Les randonnées sont ouvertes à toute personne sachant pratiquer du vélo, licenciée ou non, âgée de 6 ans et plus selon les distances proposées. Les enfants de moins de 6 ans pourront être emmenés par un de leur représentant légal en vélo charrette / remorque / barre de traction... Leur présence est gratuite.

Pour les -16 ans, accompagnement obligatoire d'un adulte.

Pour les +16 ans, une autorisation parentale pour rouler seul est demandée.

Le participant devra respecter les règles de sécurité (se référer au document sécurité) et porter assistance à tout participant en difficulté.

Article 3 – Usage des téléphones et appareils photos

L'usage du téléphone et des appareils photos (appels, SMS, prise de photos/vidéos) en roulant est strictement interdit. Sur les pistes de Belchamp, les photos sont strictement interdites.

Article 4 – Équipement obligatoire

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

4a – Vélo

Seuls sont autorisés les vélos suivants : Vélo électrique, VTT, Vélos de route traditionnels, Vélo de ville, Tandem, Remorque / charrettes / supports enfants / Gravel / VTC. Tout autre moyen de locomotion est interdit.

4b – Équipement du cycliste

Casque avec jugulaire attachée obligatoire pour tous (y compris les enfants de -6 ans dans les charrettes, sièges enfants, barres de tractions...)

Gourdes remplies (recommandé)

Il est du ressort de chaque participant d'avoir du matériel de réparation et de rechange avec soi.

Téléphone chargé avec GPS et numéros d'urgence enregistrés.

Article 5 – Sanitaires

Des sanitaires sont mis à disposition des coureurs sur l'aire de départ / arrivée.

Article 6 – Repas

Un stand de buvette et restauration sera présent sur place dans le village.

Article 7 – Inscriptions & Tarifs

Les inscriptions sont réalisées exclusivement de manière digitale. Site internet des inscriptions : [Billetterie : Sur les traces du Lion – Billetweb](#). L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment. Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire Billetweb, s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif. Toute inscription est ferme et définitive. Il est interdit de donner ou revendre son dossard. Aucun remboursement ne sera effectué de la part de l'organisateur. Toutefois, lors de l'inscription, le cycliste peut souscrire une assurance annulation (se référer au site Billetweb). Le prix de l'inscription comprend : les frais liés au balisage des parcours, le service de sécurité et de secours, la

location des sanitaires, le coût de l'énergie et des fluides, la plaque de cadre, le cadeau d'arrivée , les ravitaillements.

Article 8 – Droit à l'image

Par son inscription, le participant autorise l'organisateur, les médias à utiliser les photos sur lequel il pourrait apparaître lors de la journée de l'évènement. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement est exclue sous réserve d'une autorisation expresse et écrite de l'Organisateur.

Article 9 – Données personnelles

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations. L'ASCAP, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Article 10 – Dossards

10a - Attribution

Il est préférable de retirer les dossards la veille, le samedi 30 mai (horaires matin) dans les magasins Björka Montbéliard ou Decathlon Montbéliard (horaires aprem). Le 31 mai, il sera également possible de retirer le dossard sur le site de départ (prévoir un retrait 30 minutes avant le départ). Vous devrez vous munir de la confirmation de votre inscription (billet reçu par e-mail au moment de l'inscription).

10b - Fixation

Le dossard doit être fixé sur le cintre du guidon avant le départ et jusqu'à l'arrivée.

Article 11 – Parcours & Horaires

11a – Parcours

Les détails des parcours est disponible sur le site internet. Les parcours sont soumis à autorisation préfectorale et peuvent être modifiés. Les parcours seront fléchés à l'aide de flèches jaunes fluo de la Fédération Française de Cyclotourisme et rubalise pour la partie VTT. En cas d'infraction au code de la route, le participant fautif sera le seul responsable, et sera responsable des accidents dont il serait l'auteur.

11b – Horaires

Sur chaque billet, une plage horaire de départ est mentionnée pour le circuit choisi par le cycliste.

Les participants seront appelés sur la ligne de départ 15 minutes avant le lancement des départs pour un rappel des consignes de sécurité.

11c – Défaillance

L'organisation doit respecter l'horaire de fin de la manifestation (17h00). Le participant devra informer l'organisation s'il souhaite abandonner la randonnée (Tél responsable organisation : 07 69 40 27 20).

Si le participant pas en capacité de rejoindre l'arrivée avant 17h00, il finira le parcours dans le véhicule balai.

Article 12 – Règles pendant l'épreuve

12a – Voitures suiveuses

Les voitures suiveuses sont interdites. Seules les voitures balai de l'organisation sont autorisées derrière le dernier participant.

12b – Ravitaillement

Le circuit 45km disposera de 1 ravitaillement sur le parcours + 1 à l'arrivée.

Les circuits 70km et 100km disposeront de 2 ravitaillements sur le parcours + 1 à l'arrivée.

Le circuit VTT 20 + 15 disposera de 1 ravitaillements sur le parcours + 1 à l'arrivée.

Le circuit VTT 33 + 15 disposera de 2 ravitaillements sur le parcours + 1 à l'arrivée.

12c – Écoresponsabilité

Comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter vos déchets par terre (bidons, papiers barres énergétiques, plastiques etc.). Un tri sélectif est organisé sur tous les lieux de ravitaillements.

12d – Assistance médicale

Un poste fixe sera installé sur le village de départ / arrivée (médecin et infirmiers). En cas de blessure sur le parcours, contacter le responsable sécurité au 06 42 20 59 44 et les secours le cas échéant (18 ou 15)

Article 13 – Assurances Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la randonnée, pour des participants inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

Article 14 – Dommage et responsabilité matérielle

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol. Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel.

Article 15 – Récompense

Circuit Famille 15km : Un cadeau sera transmis à l'attribution des plaques dossards. Pour tout les autres circuits, sur présentation de leur plaque à l'arrivée, chaque participant se verra remettre un cadeau. Sur présentation de leur plaque à l'arrivée et à l'occasion de la fête des Mères, une rose sera remise à toutes les femmes majeures.

Les participants gardent leurs dossards après la randonnée.

Article 16 – Conditions exceptionnelles / Annulation

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales de Vente (parcours, horaires de départ, Règlement de l'épreuve et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de la randonnée...). En cas de force majeure indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum, d'écourter ou de neutraliser la randonnée, d'arrêter ou d'annuler la randonnée. En cas de modification, l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse qu'ils ont renseignée sur le site d'inscription. Toute modification majeure apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée. Si la randonnée est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. L'organisateur se garde le droit de communiquer au participant des conditions de report de l'inscription. L'annonce sera faite par voie électronique à l'adresse communiquée par le participant, sur le site internet de l'épreuve.

Article 17 – Validation du règlement

L'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.